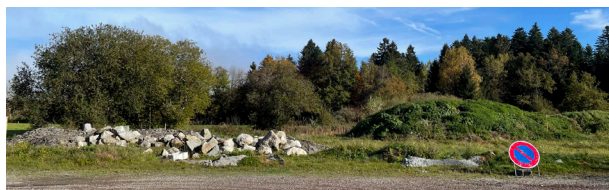


PROGRAMME D'ACTIONS

Axe 1 : Protéger les zones humides de l'artificialisation

1) Mettre en place un dispositif de protection

- La prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagements via les documents d'urbanisme,
 - La mise en place d'une protection réglementaire des zones humides,
 - La mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière.
- 6 actions dans le PGSZH



Axe 2 : Permettre le libre écoulement des eaux vers la zone humide et en aval

1) Modifier les pratiques actuelles

Trouver des alternatives au drainage, remblais, déviation des écoulements.

→ 4 actions dans le PGSZH

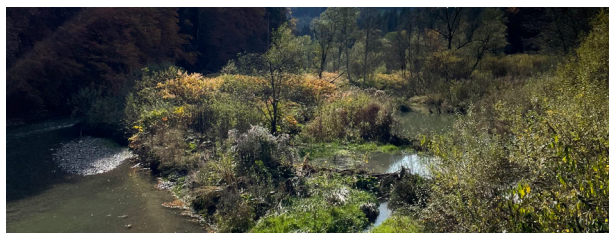


2) Restaurer/Réhabiliter

Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides dégradées

- Connexion avec le cours d'eau,
- Suppression du drainage, des remblais,
- Installation d'ouvrages pour la transparence hydraulique des infrastructures humaines.

→ 6 actions dans le PGSZH



3) Entretien

- Éviter la fermeture du milieu de cause anthropique,
 - Lutter contre les espèces invasives.
- 2 actions dans le PGSZH



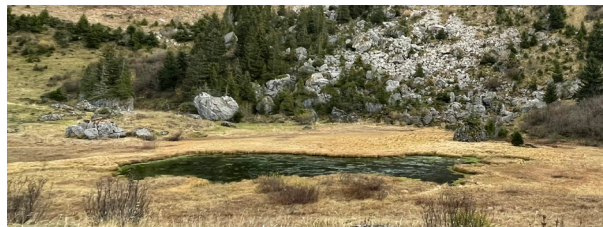
Axe 3 : Améliorer la connaissance sur les zones humides

3 objectifs de gestion :

1) Mener des investigations complémentaires

- Mieux connaître les zones humides du territoire,
- Identifier des nouvelles zones humides.

→ 5 actions dans le PGSZH



2) Suivre l'évolution

Suivi de l'état des zones humides.

→ 2 actions dans le PGSZH

3) Communiquer/Sensibiliser

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire,
- Les guider pour préserver les zones humides et leurs espaces de bon fonctionnement,
- Partager les retours d'expérience sur le territoire.

→ 9 actions dans le PGSZH

PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH)

Bassin versant des Dranses
Et de l'est Lémanique



Chavanette Sud-Sud-Est, Mârzine

Conception, réalisation, photos (nos mentions) : © Cereg

Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Contacts

<https://www.siac-chablais.fr/>

Adresse Postale
BP33
74201 THONON-LES-BAINS CEDEX

Adresse de nos locaux
23 Grande rue
74200 THONON-LES-BAINS
04 50 04 24 24

Présentation du PGSZH

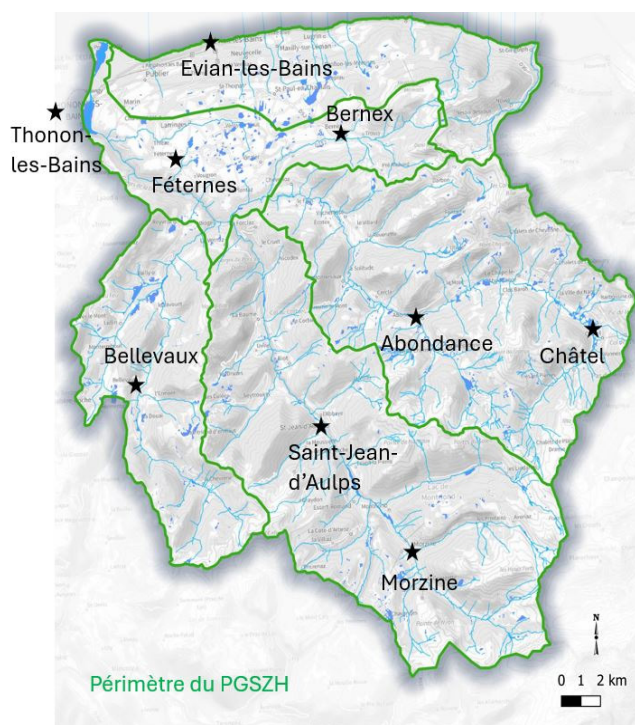
Dans le cadre du contrat de rivières porté par le syndicat, le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais), compétent GEMAPI, a réalisé un **Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)** à l'échelle du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique.

Qu'est-ce qu'un PGSZH ?

Dans sa disposition 6B-01, le SDAGE 2022-2027 a pour ambition d'impulser une gestion des zones humides à l'échelle des sous bassins-versants avec la réalisation de plans de gestion stratégiques des zones humides.

Le PGSZH a pour objectifs :

- 1) Caractériser les zones humides du territoire : identifier les fonctions de la zone humide et leur état,
- 2) Identifier les éventuelles pressions actuelles et futures qui s'exercent dessus,
- 3) Prioriser et classer les zones humides par intérêt de restaurer ou de conserver ces milieux,
- 4) Élaborer une stratégie et un programme d'actions concerté, opérationnel et priorisé.



Ne pas jeter sur la voie publique

Sans apport d'eau, pas de zone humide !

Préservation de la zone humide et de son espace de bon fonctionnement

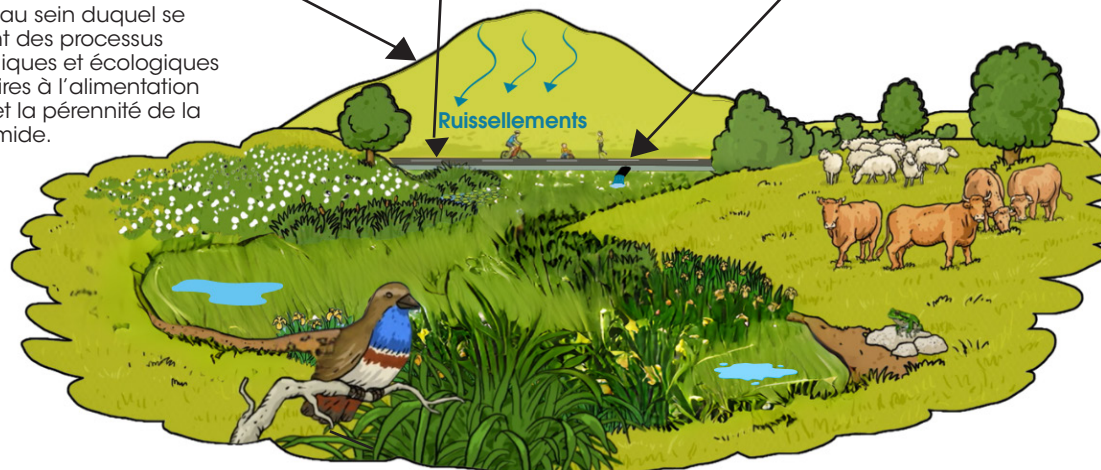
Espace de bon fonctionnement de la zone humide

= Espace dont dépend le fonctionnement de la zone humide, au sein duquel se déroulent des processus hydrologiques et écologiques nécessaires à l'alimentation en eau et la pérennité de la zone humide.

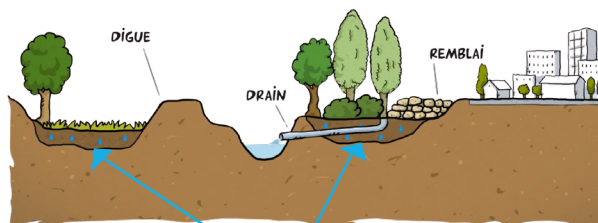
Infrastructure (routes, ...) bloquant les écoulements



Ouvrage pour permettre à l'eau du versant de rejoindre la zone humide



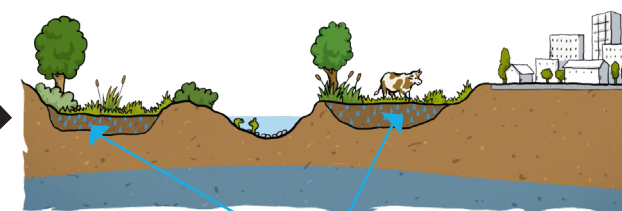
Exemple de suppression des pressions sur les zones humides



Zones humides altérées



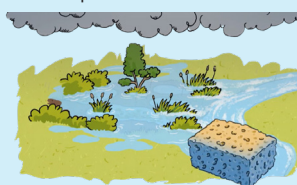
Restauration de la zone humide



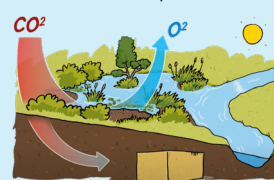
Zones humides fonctionnelles

Pourquoi agir sur les zones humides ? Les zones humides rendent de nombreux services :

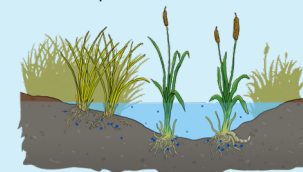
Soutien d'étiage et zones d'expansion des crues



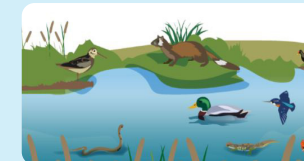
Captation du carbone de l'atmosphère



Amélioration de la qualité de l'eau



Réservoirs de biodiversité



Sources :
- Sauveons l'eau, les entretiens de la biodiversité du Grand Est
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Zones humides, zones utiles : agissons !, https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_72420/fr/zones-humides-zones-utiles-agissons